



## COMBIEN FAUT-IL D'ALARME-INCENDIES NON FONDÉES POUR PERDRE CONFIANCE DANS LE SYSTÈME?

Les spécialistes croient que plus de trois alarmes-incendies non fondées en un an suffisent pour diminuer le sentiment d'urgence que devrait provoquer le signal d'alarme-incendie. Les recherches démontrent que les occupants perdent ainsi confiance dans le système et poursuivent leurs activités sans réagir aux signaux.



### QU'EST-CE QU'UNE ALARME-INCENDIE NON FONDÉE?

C'est le déclenchement d'un système d'alarme-incendie en raison d'une mauvaise installation, d'un défaut de fonctionnement, d'une négligence d'entretien ou d'une manipulation inadéquate.

*Si les pompiers se présentent à mon domicile pour... :*

**Q 1 : ...une alarme-incendie déclenchée par la fumée dégagée d'un grille-pain?**

Réponse : Le déclenchement d'une alarme-incendie occasionné par la fumée légère n'entraîne aucuns frais.

**Q 2 : ...une alarme-incendie déclenchée par une panne électrique ou la foudre?**

Réponse : Il arrive que des événements imprévisibles et incontrôlables déclenchent une alarme-incendie, cette situation n'occasionne aucuns frais.

**Q 3 : ...une alarme-incendie déclenchée par malveillance?**

Réponse : Une mauvaise utilisation du système d'alarme est considérée comme une alarme-incendie non fondée. Ce déclenchement est passible de frais à la 3<sup>e</sup> alarme-incendie non fondée dans les 12 derniers mois.

Le règlement numéro 3 spécifiant la tarification en vigueur relative aux alarmes-incendies non fondées est disponible au : [www.ville.st-hyacinthe.qc.ca](http://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca)

En cas d'incendie  
**COMPOSEZ LE 911**



# UNE ALARME-INCENDIE : C'EST SÉRIEUX!



Ville de  
Saint-Hyacinthe



**La sécurité de la population maskoutaine est une priorité, c'est pourquoi le service de Sécurité incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe appliquera, dès le 1<sup>er</sup> avril 2011, une nouvelle réglementation afin de réduire les alarmes-incendies non fondées.**

## LES OBJECTIFS DE CETTE RÉGLEMENTATION

- Augmenter la vigilance des occupants;
- Assurer la disponibilité des effectifs pour de véritables urgences;
- Encourager les propriétaires à entretenir leur système d'alarme-incendie;
- Réduire les coûts liés aux déplacements inutiles des véhicules d'intervention.

## UN GESTE QUI S'INSCRIT DANS UNE TENDANCE PROVINCIALE

L'initiative de la Ville de Saint-Hyacinthe n'est pas isolée. Plusieurs villes au Québec ont déjà adopté une réglementation afin de réduire le nombre grandissant d'alarmes-incendies non fondées, c'est le cas de Montréal, Sainte-Julie, Longueuil et Mont-Saint-Hilaire.

▶ **Les alarmes-incendies non fondées constituent 91% des appels d'alarmes en opération.**

Sondage de l'ACSIQ

▶ **En 2010, les pompiers maskoutains ont répondu à 530 alarmes-incendies non fondées.**

## INFORMATIONS

Service de Sécurité incendie  
450 778-8550

Mars 2011



**UNE ALARME-INCENDIE : C'EST SÉRIEUX!**

## UNE NOUVELLE TARIFICATION

Des frais seront exigés au propriétaire dès que le service de Sécurité incendie répondra à une 3<sup>e</sup> alarme-incendie non fondée dans les 12 derniers mois, et ce, pour un même bâtiment. Les deux premières alarmes-incendies non fondées seront portées à l'attention du propriétaire par un avis écrit. Le règlement s'applique à tous les immeubles : résidentiel, commercial, institutionnel ou industriel.

Bâtiment	3 <sup>e</sup> intervention	4 <sup>e</sup> intervention et +
1 à 2 étages	200 \$	400 \$
3 à 6 étages	400 \$	800 \$
7 étages et +	800 \$	1 200 \$

## LA SÉCURITÉ DES LOCATAIRES EST PRIORITAIRE!

Le propriétaire ou copropriétaire d'un bâtiment muni d'un système d'alarme-incendie est responsable d'entretenir son matériel et d'assurer le bon fonctionnement en tout temps.